PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

2019-09-25-1 1. **OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 25 septembre 2019 à 19 h 30, au Centre multifonctions de Sainte-Rita situé au 5, rue de l'Église Ouest, sont présents :

M. Éric Blanchard maire de Saint-Clément et préfet suppléant

M. Alain Bélanger maire de Saint-Jean-de-Dieu M. Michel Colpron maire de Sainte-Rita maire de Saint-Médard M. Louis-Philippe Sirois M. Simon Lavoie maire de Sainte-Françoise M. Mario St-Louis maire de Saint-Éloi M. Jean-Pierre Rioux maire de Trois-Pistoles

M. Jean-Marie Dugas maire de Notre-Dame-des-Neiges M. Roger Martin maire de Saint-Mathieu-de-Rioux

M. Maxime Dupont maire de Saint-Guy

Est absent:

maire de Saint-Simon M. Richard Caron

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2019-09-25-2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2.

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

- Ouverture
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Présentation du candidat du Bloc québécois à l'élection fédérale de 2019, 3. M. Maxime Blanchette-Joncas
- 4 Présentation entente CALQ, inventaire, accompagnement des bibliothèques et projet De Fil en aiguille
- Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 Séance régulière du mercredi 28 août 2019
 - 5.2 C. A. du mercredi 11 septembre 2019
- Administration générale
 - 6.1 Comptes du mois d'août 2019
 - 6.2 Autorisation à signer la convention d'aide financière dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques
 - 6.3 Avis de motion projet de Règlement 269 portant sur la gestion contractuelle
 - 6.4 Dépôt et présentation du projet de Règlement 269 portant sur la gestion contractuelle
 - 6.5 Dépôt de projet au Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques
- 7. Développement économique
 - 7.1 Inauguration du premier Motel industriel
 - 7.2 Mise en chantier de la Maison Martin-Matte
 - 7.3 Début des travaux du terrain de notre Centre communautaire
 - Travaux d'installation du deuxième télésiège au Parc du Mont St-Mathieu
 - 7.5 Lancement des travaux en vue d'un plan d'action local pour la solidarité sociale
 - 7.6 Lancement des travaux pour compléter le sentier de quad en terre publique
 - 7.7 Premiers investissements du Fonds économique éolien pour 350 000 \$ dans deux entreprises
 - 7.8 Projet de circuit de vélo de montagne
- 8. TPI
 - 8.1 Rapport annuel PADF (annexe 5)
 - 8.2 Rapport annuel PADF (annexe 6)
 - 8.3 Adoption du rapport annuel 2018-2019 du PADF
- 9. Matières résiduelles

 - 9.1 Tarifs du lieu d'enfouissement 20209.2 Appel d'offres des matières résiduelles en cours jusqu'au 4 octobre 2019
- 10. Correspondance

- 11. Divers
 - 11.1 Demandes des municipalités de Saint-Simon et de Notre-Dame-des-Neiges en lien avec la quote-part de l'aréna de Trois-Pistoles
 - 11.2 Nouveau Pacte fiscal
- 12. Prochain Conseil, le mercredi 30 octobre 2019 à 19 h 30 à Saint-Médard (C.A. du 9 octobre 2019 annulé)
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE

2019-09-25-3 3. PRÉSENTATION DU CANDIDAT DU BLOC QUÉBÉCOIS À L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 2019, M. MAXIME BLANCHETTE-JONCAS

M. Maxime Blanchette-Joncas, candidat à l'investiture du Bloc québécois dans la circonscription de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques aux élections fédérales, est de passage pour se présenter et répondre aux questions des maires.

2019-09-25-4 4. PRÉSENTATION ENTENTE CALQ, INVENTAIRE, ACCOMPAGNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES ET PROJET DE FIL EN AIGUILLE

Mme Amélie Brière, agente de développement culturel et de communication, présente les résultats de l'entente triennale avec le CALQ, le projet d'inventaire des bâtiments patrimoniaux, le projet d'animation dans les bibliothèques municipales et celui De Fil en aiguille, ce dernier étant une initiative du Centre-femmes Catherine-Leblond. De plus, elle donne de l'information sur le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques en vue de son adoption au point 6.5.

2019-09-25-5 **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-09-25-5.1 **5.1 <u>Séance régulière du mercredi 28 août 2019</u>**

Sur une proposition de M. Roger Martin, Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 28 août 2019 soit adopté avec la modification au point 4.2 <u>Comptes du mois de juillet 2019</u> du montant de la quote-part de Sainte-Rita, soit 36 997,98 \$ au lieu de 3 699,00 \$.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Michel Colpron, Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif de la MRC des Basques du 11 septembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

À noter que dans ce procès-verbal au point 3. <u>Présentation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie</u>, il était inscrit que ledit schéma révisé sera soumis pour adoption lors de la séance du Conseil de la MRC du 25 septembre 2019. On mentionne qu'il sera plutôt présenté pour adoption lors de la séance du Conseil du 30 octobre 2019.

2019-09-25-6 **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2019-09-25-6.1 **6.1** Comptes du mois d'août 2019

Sur une proposition de M. Mario St-Louis, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois d'août 2019, soit les numéros 12834, 12866 à 12871, 12873 à 12877, 12904 et 12908 à 12919 au montant de 1 015 644,44 \$, plus les prélèvements, soit les numéros 100373, 100380 à 100384 et 100390 à 100393 au montant de 36 542,06 \$, plus les assurances collectives au montant de 4 903,27 \$, plus les dépôts-salaires du mois d'août au montant de 56 021,54 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 9 108,18 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 500747

à 500750 au montant de 170 348,93 \$, plus le chèque du TPI, soit le numéro 2184 au montant de 5 000 \$, plus le prélèvement, soit le numéro 100377 au montant de 53,65 \$ et les chèques du Pacte rural, soit les numéros 4544 et 4547 à 4549 au montant de 2 116.74 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois d'août 2019 au montant de 9 318,16 \$ et celles du Pacte rural au montant de 300,00 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 825

ADOPTÉE

2019-09-25-6.2

6.2 <u>Autorisation à signer la convention d'aide financière dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques</u>

CONSIDÉRANT QUE toute MRC à l'obligation, en vertu de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, de transmettre au ministre pour des fins d'approbation un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière de 83 300 \$ par MRC pour assurer notamment le paiement des salaires et l'acquisition de données cartographiques;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière doit être signée avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC autorise M. Claude Dahl, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, la convention d'aide financière avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques.

ADOPTÉE

2019-09-25-6.3

6.3 Avis de motion projet de Règlement 269 portant sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par M. Roger Martin que lors d'une séance subséquente du Conseil de la MRC des Basques sera présenté pour adoption le projet de règlement 269 portant sur la gestion contractuelle.

2019-09-25-6.4

6.4 <u>Dépôt et présentation du projet de Règlement 269 portant sur la gestion</u> contractuelle

M. Claude Dahl présente le projet de Règlement 269 portant sur la gestion contractuelle en vue de l'adoption lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 30 octobre 2019.

2019-09-25-6.5

Dépôt de projet au Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets a été lancé aux bibliothèques publiques, aux organismes à but non lucratif, aux municipalités et aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques via sa Commission culturelle travaille à l'éveil à la lecture et à l'animation littéraire avec les activités de la Grand-mère aux livres et le soutien aux bibliothèques municipales;

CONSIDÉRANT QU'il permet d'aller chercher jusqu'à 25 000 \$ sans contrepartie nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE des trousses d'éveil à la lecture pour les 0 à 5 ans sont déjà en construction par la Commission culturelle et COSMOSS;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus d'activités d'éveil à la lecture auprès des familles avec Picotine de la Maison de la famille des Basques;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets permettrait d'embaucher une ou deux ressources pour animer les nouvelles trousses de lecture auprès des familles avec de jeunes enfants;

CONSIDÉRANT QUE ces trousses traitent de sujets diversifiés, dont les lettres, les chiffres, les couleurs, les formes, etc.;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques mandate M. Claude Dahl, directeur général de la MRC des Basques, pour déposer un projet au ministère de la Famille avant le 4 octobre dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2019-09-25-7 7.

2019-09-25-7.1 7.1 Inauguration du premier Motel industriel

Le lundi 23 septembre dernier avait lieu la conférence de presse pour l'inauguration du nouveau motel industriel à Saint-Clément dans le cadre du Parc industriel régional éclaté, où deux entreprises occupent déjà les lieux, soit Service Agri-Robot et Servymac.

7.2 <u>Mise en chantier de la Maison Martin-Matte</u>

La Maison Martin-Matte est présentement en construction sur la rue Gagnon à Trois-Pistoles pour une livraison à la fin du printemps 2020.

2019-09-25-7.3 7.3 <u>Début des travaux du terrain de notre Centre communautaire</u>

Des travaux de déboisement et d'excavation sont en cours sur le terrain où sera logé le centre communautaire de la MRC des Basques annexé à l'hôtel d'un promoteur privé.

2019-09-25-7.4 7.4 Travaux d'installation du deuxième télésiège aux Parc du Mont St-Mathieu

Des travaux de déboisement sont également en cours au Parc du Mont St-Mathieu dans le but d'installer un deuxième télésiège. Ces travaux et l'installation seront complétés vers le début novembre.

7.5 Lancement des travaux en vue d'un plan d'action local pour la solidarité **sociale**

Une rencontre avec les différents partenaires a eu lieu dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) au niveau des Alliances pour la solidarité et visant à favoriser l'inclusion sociale. Une résolution a été adoptée par le Conseil de la MRC le 19 juin 2019 acceptant d'être fiduciaire de l'Alliance locale du territoire des Basques.

7.6 Lancement des travaux pour compléter le sentier de quad en terre publique

Depuis environ 5 ans, le Club les Rouleux des Basques travaille sur le projet de prolongement du sentier de VTT jusqu'à Saint-Eugène-de-Ladrière. Le ministère a donné son autorisation pour effectuer les travaux qui sont sur le point de débuter et s'échelonneront sur environ trois semaines.

7.7 Premiers investissements du Fonds économique éolien pour 350 000 \$ dans deux entreprises

Lors de la dernière séance du Comité d'investissement commun du CLD des Basques, des prêts ont été accordés à deux entreprises du territoire, et ce, provenant du nouveau Fonds économique éolien. La Politique du Fonds économique éolien a été adoptée par le Conseil de la MRC le 20 mars 2019, nommant ainsi le CLD des Basques en tant qu'organisme mandataire responsable de l'application de cette politique pour la durée de l'entente.

7.8 <u>Projet de circuit de vélo de montagne</u>

Un nouveau circuit de vélo de montagne pourrait voir le jour au Parc du Mont St-Mathieu. Le projet est à l'étape de l'étude de faisabilité par une firme spécialisée dans la conception de sentiers de vélo accessibles à tous les niveaux d'adeptes de vélo de montagne. Les partenaires dans le projet sont le Parc du Mont St-Mathieu, la MRC des Basques, le CLD et la SADC des Basques ainsi que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux.

2019-09-25-7.2

2019-09-25-7 5

2019-09-25-7.6

2019-09-25-7.7

2019-09-25-7.8

2019-09-25-8

8. TPI

2019-09-25-8.1

8.1 Rapport annuel PADF (annexe 5)

Dépôt pour adoption de l'annexe 5 « Registre annuel des projets » issue du rapport annuel dans le cadre du Programme d'aménagement durable des projets (PADF) couvrant la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 visant à assurer la conformité des projets en lien avec le cadre normatif.

2019-09-25-8.2

8.2 Rapport annuel PADF (annexe 6)

Dépôt pour adoption de l'annexe 6 « Bilan de planification annuelle » issue du rapport annuel dans le cadre du Programme d'aménagement durable des projets (PADF) couvrant la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 visant à assurer la conformité des projets en lien avec le cadre normatif.

2019-09-25-8.3

8.3 Adoption du rapport annuel 2018-2019 du PADF

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent valider et approuver au moyen de la signature du directeur général, le registre annuel des projets (annexe 5 du rapport PADF) couvrant la période allant du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année du PADF visant à assurer la conformité des projets en lien avec le cadre normatif;

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent valider et approuver, au moyen d'une résolution du conseil des maires, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle (annexe 6 du rapport PADF);

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent valider et approuver, au moyen de la signature du directeur général, le rapport final signé par l'ingénieur forestier mandaté;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que du bilan de la planification annuelle est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25 % du montant octroyé pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception d'une correspondance du ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs, les MRC du Bas-Saint-Laurent doivent revoir leur rapport annuel selon les taux subventionnés par le PADF, soit ceux de la Grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée du MFFP;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle résolution doit être adoptée pour tenir compte de ces changements apportés au rapport annuel;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques approuve le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle 2018-2019 et d'autoriser la direction générale à signer le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-09-25-9

9. <u>MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>

2019-09-25-9.1

9.1 Tarifs du lieu d'enfouissement 2020

CONSIDÉRANT l'avis public transmis par la Ville de Rivière-du-Loup mentionnant les tarifs applicables au Lieu d'enfouissement technique pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs ont considérablement augmenté comparativement à la dernière année;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Michel Colpron,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte les tarifs applicables du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2020 conformément aux dispositions de l'article 64.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2), mais trouve cette augmentation exagérée et demande des explications à savoir ce qui justifie ces augmentations d'année en année.

ADOPTÉE

2019-09-25-9.2

9.2 Appel d'offres des matières résiduelles en cours jusqu'au 4 octobre 2019

L'appel d'offres relatif à la collecte, le transport et/ou transbordement des matières recyclables et des plastiques agricoles d'enrobage, des résidus ultimes, des encombrants, des matières organiques et du service de valorisation et de mise en marché des matières recyclables et des matières résiduelles hors déchets est présentement en cours, et ce, jusqu'au 4 octobre. L'analyse des soumissions reçues s'effectuera le lundi 7 octobre 2019.

2019-09-25-10

10. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2019-09-25-11

11. DIVERS

2019-09-25-11.1

11.1 <u>Demandes des municipalités de Saint-Simon et de Notre-Dame-des-Neiges en lien avec la quote-part de l'aréna de Trois-Pistoles</u>

Voir modification # 2019-10-30-3.1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon demande à la MRC des Basques un remboursement de la quote-part « aréna » en proportion de la période de fermeture de l'aréna de Trois-Pistoles due à des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande à la Ville de Trois-Pistoles des explications sur l'évolution du dossier des travaux à l'aréna et demande également à la MRC des Basques de regarder la possibilité d'une formule de compensation financière liée à l'absence des services réguliers;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Basques a adopté le 8 juin 2016 les modalités de la quote-part des arénas de Trois-Pistoles et de Saint-Jean-de-Dieu:

CONSIDÉRANT QUE dans cette résolution, il a été convenu de créer un comité de surveillance des équipements supralocaux formé d'experts et/ou d'élus, ce qui n'a jamais été fait;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles est ouverte à revoir l'entente dans son ensemble, compte tenu des événements actuels;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- crée un comité de surveillance, le Comité supralocal, formé de MM. Bertin Denis, Claude Dahl, Maxime Dupont, Roger Martin ainsi qu'une ressource spécialisée de la MRC à déterminer. Conformément aux articles 5, 6, 7, et 9 du règlement no 263 « Traitement des élus(es) » un montant forfaitaire de 112 \$ plus les frais de transport seront versés aux membres élus pour assister à ces comités. Un jeton de présence représente une demi-journée et un maximum de trois jetons par jour peut être versé.
- demande au comité de se pencher sur les requêtes des municipalités de Saint-Simon et de Notre-Dame-des-Neiges à savoir s'il y a possibilité d'une formule de compensation financière de la quote-part liée à l'absence des services réguliers de l'aréna Bertrand-Lepage suite aux travaux de réfection.

ADOPTÉE

2019-09-25-11.2

11.2 Nouveau Pacte fiscal

Le nouveau Pacte fiscal a été signé entre la FQM, l'UMQ et le gouvernement du Québec pour une période de 5 ans. Dans ce nouveau pacte, une refonte du Fonds de développement des territoires (FDT) ainsi que du Fonds d'appui au

rayonnement des régions (FARR) est à prévoir. Des informations à ce sujet seront probablement données lors du prochain congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2019 où MM. Bertin Denis et Claude Dahl participent.

2019-09-25-12 **12. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2019 À 19 H 30 À SAINT-MÉDARD (C. A. DU 9 OCTOBRE 2019 ANNULÉE)**

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 30 octobre 2019 à 19 h 30 à Saint-Médard. On rappelle que la séance du C. A. qui devait avoir lieu le 9 octobre 2019 a été annulée.

2019-09-25-13 **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est allouée au public. Le sujet abordé porte sur la crise du recyclage (matières refusées en Chine).

2019-09-25-14 **14.** <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 21 h 10.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.